

# CHARTE DU CYCLO CLUB DE CROISSY SUR SEINE

(01/12/2023)

Lors de l'adhésion et de son renouvellement, chaque membre s'engage à respecter la charte du club. Elle ne comporte que des dispositions de bon sens, destinées à organiser nos activités et s'impose à toutes et tous sans exception.

## **Le cyclotourisme**

Le cyclotourisme est une activité sportive de détente et de loisir. Il implique esprit de découverte, plaisir des rencontres, entraide et convivialité et exclut tout esprit de compétition, ce qui n'empêche pas une saine émulation entre participants.

## **Vie du club**

L'adhésion au club implique l'adhésion à la Fédération Française de Cyclo Tourisme (FFCT ou ffvelo ci-après nommée « Fédération »)). Le club offre à ses membres dans un cadre amical et convivial des organisations pour la pratique du vélo de randonnée. Ce sont les sorties hebdomadaires regroupant les membres du club, la participation à des rallyes et brevets extérieurs. Les week-ends et les séjours ajoutent la dimension touristique à la dimension sportive.

Le club concourt au développement du cyclotourisme en organisant des brevets dans le cadre du calendrier de la Fédération.

**Chaque membre apporte sa contribution pour que le club vive et se développe.**

## **Sorties hebdomadaires**

Des sorties sont organisées le matin chaque dimanche et jour férié ainsi que le mercredi pour les membres du club. Ceux-ci sont invités à porter la tenue du club à cette occasion. Les sorties sont ouvertes aux personnes intéressées par une adhésion éventuelle au club, dans la limite de 3 sorties réalisées si possible dans un délai d'un mois.

Nota : A l'attention des non licenciés désireux de participer aux sorties club : pour des raisons d'assurance et afin de vous accueillir au mieux, merci de prendre contact préalablement : [president@ccc78.com](mailto:president@ccc78.com)

## **Parcours**

Le club propose pour chaque sortie un parcours appartenant sauf cas exceptionnel au catalogue des parcours disponibles sur le site internet. Chaque parcours comporte au moins deux variantes en kilométrage.

## **Organisation du peloton**

Le peloton est constitué de 3 ou 4 groupes de niveau suivant le nombre de participants. La Fédération recommande que les groupes n'excèdent pas 20 personnes, pour des raisons de sécurité et de partage de la voirie.

Chaque cyclo est tenu de choisir son groupe et la distance en fonction de sa forme du moment afin de ne pas être une gêne manifeste pour le reste du groupe.

Des capitaines de route pourront être désignés dans chaque groupe au départ de la sortie et ils se feront connaître le cas échéant des membres composant le groupe. Les

capitaines de route sont des cyclotouristes expérimenté(es) capables de réguler la vitesse du groupe en fonction du terrain.

Il y a dans la mesure du possible **deux capitaines de route par groupe**. Leur mission essentielle est de veiller à l'homogénéité du groupe. L'un régulera l'allure en-tête, l'autre servira de serre-file, les rôles pouvant s'alterner au cours de la sortie.

Le cas échéant les capitaines de route veilleront au **respect des règles de sécurité** édictées par le Délégué Sécurité du club. Cependant, chaque membre est aussi à titre individuel responsable du respect de ces règles pendant le déroulement des activités du club.

Les groupes se sépareront dès le départ, soit en partant par des chemins différents ou par un léger décalage horaire, les plus rapides partant en premier.

Membres et capitaines du groupe sont invités à faire le bilan de la sortie et de confronter leurs avis avec les autres groupes en se regroupant au club en fin de sortie.

En cas d'incident au cours de la sortie, les cyclos du groupe ont un **devoir d'entraide et d'assistance mutuelle**. Tout incident, ou cassure doit être signalé aux capitaines de route, qui réguleront ou arrêteront le groupe si nécessaire.

Si un ou plusieurs cyclos ont des difficultés pour terminer le parcours, un sous-groupe pourra être organisé en s'assurant que cette décision est connue de l'ensemble des membres du groupe.

### **Le principe des sorties club est que personne ne doit rester seul sur la route.**

#### **Brevets extérieurs**

Les participants du club s'organiseront dans la mesure du possible suivant les règles pratiquées pour les sorties hebdomadaires.

Quand le club préinscrit et prend en charge les frais d'inscription à un brevet, les non partants devront rembourser ceux-ci.

#### **Le port de la tenue club**

La tenue club est la marque d'appartenance au club. Elle permet d'identifier ses membres, de le faire connaître et ainsi d'en faire la promotion.

Lors des brevets et randonnées financés par le club, il est demandé de porter l'un des éléments suivants, en fonction de la météo : maillot manches courtes ou manches longues ou coupe-vent ou veste thermique et/ou gilet de sécurité.

En cas de non respect de cette consigne, le remboursement de l'inscription sera demandé. En effet, porter les couleurs du club est la légitime contrepartie du financement par celui-ci de la participation de ses membres.

Le port de la tenue est aussi préconisé lors des sorties club le dimanche et le mercredi. Dans la mesure du possible, il en va de même pour les séjours et flèches quand il y a un financement club.

Rappel : chaque membre du club reçoit lors de son adhésion un maillot manches courtes et un gilet de sécurité siglé CCC. Il est vivement conseillé de compléter cette

dotation avec les vêtements proposés, disponibles au local ou sur commande au rayon bonneterie du site ccc78.com.

## **Sécurité**

### **Le respect du code de la route s'impose à tous.**

Rouler seul n'engage que sa propre responsabilité et sa propre sécurité. En groupe, le comportement de chacun engage non seulement sa sécurité, mais aussi celle de l'ensemble du groupe. En particulier :

- au feu rouge, s'arrêter et rester derrière les voitures déjà immobilisées.
- respecter les stops.
- ne jamais rouler sur la partie gauche de la route, même en cas d'éventail pour cause de vent de travers.
- si, exceptionnellement, vous doublez à droite, signalez-vous oralement.
- signaler oralement au groupe tout danger potentiel : arrivée d'une voiture par l'avant (« droite devant ! »), ou par l'arrière (« droite derrière ! »),
- feu rouge (« rouge ! ») En levant le bras,
- mauvais état de la route (« trou ! » en indiquant la position du bras),
- présence de piétons, chiens, rollers...
- indiquer du bras et oralement les changements de direction

## **Respect de l'environnement**

Les membres du club s'engagent à respecter l'environnement lors des sorties en ne jetant aucun papier ni détritus dans la nature, et en ne satisfaisant leurs besoins naturels que dans des endroits discrets.

## **La pratique en Vélo à Assistance Electrique (VAE)**

De plus en plus répandu, le VAE a toute sa place dans nos activités cyclotouristiques (à l'exception des BRM, des diagonales et des cyclo-montagnardes entre autres). La Fédération a produit divers documents qui détaillent la pratique en VAE. Ces documents (charte et documentation technique) sont accessibles sur le site ffvelo.org après connexion à votre "espace licencié", onglet "documents" puis "commissions fédérales".

La règlementation applicable à la Fédération précise que le pratiquant s'engage :

- à respecter les principes fondamentaux du cyclotourisme.
- à ne pas modifier son vélo à assistance électrique afin que celui-ci conserve son fonctionnement d'assistance limité à 25 km/h car un VAE débridé est non-conforme au code de la route.
- à respecter la vitesse des groupes fréquentés, à ne pas lui servir d'entraîneur.

**Important** : Le débridage d'une assistance électrique engage la responsabilité personnelle de son auteur et entraîne la suspension de l'assurance fédérale. En cas d'accident, il sera tenu d'indemniser les victimes sur ses deniers personnels.

### **Brevets du club**

Chaque membre contribue dans la mesure de sa disponibilité à l'organisation des brevets du club. Seuls les membres du club ayant été bénévoles les jours précédents (préparation du local, montage des barnums, fléchage, approvisionnement par exemple) pourront aller rouler avec les participants.

### **Réunions des membres du cyclo-club**

Une réunion est organisée quand l'actualité la rend nécessaire et au moins une fois par trimestre. Elle est ouverte à l'ensemble des membres et aux personnes intéressées par une adhésion éventuelle au club. C'est le lieu d'information et de débat sur la vie du club.

ooOoo